

Le GEP-AFTP crée un CLAR Energies Renouvelables

De par son savoir-faire et son expertise, l'industrie parapétrolière est devenue un acteur incontournable du domaine des énergies renouvelables. C'est la raison pour laquelle GEP AFTP a décidé de créer un CLAR ENR.



Jean-François
Le Romancer

Pour encourager et faciliter l'échange des connaissances, développer la R&D et l'innovation, le GEP-AFTP a mis en place les Clubs de Liaisons d'Actions de Réflexion (CLAR). Ces Clubs permettent aux professionnels membres de traiter collectivement, par le travail commun et la discussion, l'état des connaissances ainsi que les problématiques scientifiques, techniques ou technico économiques futures sur un sujet particulier. De par son savoir-faire et son expertise, l'industrie parapétrolière est devenue un acteur incontournable du domaine des énergies renouvelables. Afin de prendre en compte cette réalité, le GEP-AFTP a décidé de créer un CLAR Energies Renouvelables. Il est présenté par son président, Jean-François Le Romancer. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, plusieurs orientations devront être suivies : amélioration de l'efficacité énergétique, séquestration du CO₂ et développement des énergies renouvelables (EnR). Afin de traduire ces orientations, la future loi de programmation de la politique énergétique devra intégrer les contraintes liées à l'environnement politique et réglementaire européens et le contexte économique mondial de plus en plus concurrentiel. Ainsi cette politique énergétique doit intégrer une triple dimension : la lutte contre le changement climatique, la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité économique du pays et des entreprises et leurs conséquences directes sur l'emploi.

Face à ces enjeux, les énergies renouvelables font régulièrement l'objet de critiques dues à leur intermittence, à leurs coûts de production supérieurs au prix de marché nécessitant un soutien des pouvoirs publics via des mécanismes de rachats, à leur impact défavorable sur la balance commerciale du pays du à l'importation de nombreux équipements notamment pour

l'éolien et le solaire photovoltaïque. Malgré ces critiques, la France va devoir poursuivre le soutien aux énergies renouvelables à travers des appels d'offres ou des tarifs de rachat pour atteindre son objectif européen d'atteindre une part de 23 % d'énergie renouvelables dans sa consommation d'énergie finale en 2020. Ce soutien des pouvoirs publics dans un contexte économique difficile ne dispensera pas l'industrie des énergies renouvelables d'efforts pour poursuivre son développement : d'une part pour réduire ses coûts en misant sur les progrès technologiques et l'accroissement du marché et d'autre part pour améliorer son acceptabilité sociétale. Pour aider les filières EnR à relever ces défis, l'industrie parapétrolière française a un rôle majeur à jouer.

Les atouts de l'industrie parapétrolière

En effet, l'industrie parapétrolière française, dont plus de la moitié des entreprises interviennent déjà sur le marché des énergies renouvelables selon l'enquête GEP-AFTP 2013, possède des atouts clefs pour contribuer au développement industriel des énergies renouvelables : une expertise technologique diversifiée internationalement reconnue reposant sur un lien recherche-industrie solide et durable, une maîtrise des projets complexes dans des environnements difficiles, des capacités d'ingénierie de premier plan. Son réseau de partenaires techniques et commerciaux à l'international constitue aussi un excellent vecteur pour faciliter le développement de PME et ETI exportatrices dont la France a besoin. Dans bien des domaines les synergies entre ces deux secteurs énergétiques sont évidentes, elles ont motivé le lancement du CLAR EnR qui démarre en 2014.

Un CLAR ouvert à de nombreux domaines

L'activité du CLAR se traduira dès 2014 par l'organisation d'un atelier consacré à l'éolien offshore dans le cadre des JAH 2014 et par l'organisation de tables rondes thématiques qui viseront à :

- Développer la connaissance des marchés des énergies renouvelables et de ses mécanismes, des technologies et des acteurs ;
- Favoriser les croisements d'expertises et d'approches entre les professionnels de l'industrie parapétrolière et ceux des énergies renouvelables
- Identifier des opportunités de marché et de collaboration.

Les technologies abordées seront diverses elles concerneront notamment :

- L'éolien terrestre ou offshore
- Les énergies marines
- La biomasse
- La géothermie
- Les réseaux énergétiques intelligents et le stockage de l'énergie.
- Le solaire photovoltaïque.

Les réunions de groupes se dérouleront à la fréquence de 2 à 3 réunions par an. Interviendront non seulement des professionnels de l'industrie (grand groupe, PME, start-up) mais aussi des spécialistes de monde académique et de la sphère publique.

Le CLAR ENR sera présidé par Jean-François Le Romancer, dirigeant de Keynergie société de conseil spécialisée dans l'innovation dans le secteur de l'énergie.

Le bureau du CLAR ENR est en cours de constitution, les personnes intéressées par le développement des Nouvelles Technologies de l'Énergie (NTE) sont appelées à faire connaître.

Jean-François Le Romancer
Jf.leromancer@keynergie.com